

Communiqué de presse

Informations réglementées¹

le 2 décembre 2010

Presse

Katelijn Bohez
T +32 56 23 05 71

Investor Relations

Jacques Anckaert
T +32 56 23 05 72

Bekaert émet un emprunt obligataire

NV Bekaert SA émet un emprunt obligataire à 8 ans en euro

Bekaert vient d'annoncer aujourd'hui, par le biais de NV Bekaert SA, l'émission d'emprunts obligataires à 8 ans d'un montant total minimum prévu de € 100 millions sous la forme d'une offre publique en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg. BNP Paribas Fortis et KBC Banque interviennent ensemble en tant qu'intermédiaires financiers (*bookrunners*) et *lead managers*.

Le rendement actuariel net de cette émission servira à financer des investissements importants dans des pays émergents et à refinancer en partie l'endettement bancaire. Le but de l'émission est de réajuster la dette afin de mieux équilibrer les lignes de crédit à court et long terme et les financements bancaires par rapport aux financements sur les marchés de capitaux.

Une demande de cotation sur la Bourse de Luxembourg a été introduite.

Ci-dessus un aperçu des principales caractéristiques de l'emprunt:

Emprunteur	NV Bekaert SA
Coupages	Les obligations seront disponibles en coupures de € 1 000
Forme et statut	Titres non subordonnés dématérialisés, soumis au droit belge
Période de souscription	Du 3 décembre 2010 à 9:00 heures (CET) jusqu'au 21 décembre 2010 à 16:00 heures (CET) (sauf clôture anticipée)
Date d'émission	Le 23 décembre 2010
Coupon annuel	4,50% (brut) sur base annuelle le 23 décembre
Prix d'émission	101,875% (incluant une commission de 1,875% à charge de l'investisseur particulier ²)
Rendement brut	4,22% sur le prix d'émission
Échéance	Le 23 décembre 2018
Remboursement	100%

Profil

Bekaert (www.bekaert.com) est au niveau mondial leader technologique dans ses deux compétences de base: la transformation avancée des métaux ainsi que les matériaux et les revêtements avancés et leader de marché des produits tréfilés et de leurs applications. Bekaert (Euronext Bruxelles: BEKB) est une entreprise globale ayant son siège en Belgique et qui emploie plus de 25 000 personnes de par le monde. Au service de ses clients dans 120 pays, Bekaert poursuit une croissance durable rentable dans toutes ses activités et réalise un chiffre d'affaires global de €3,3 milliards en 2009.

¹ Les informations contenues dans le présent communiqué de presse concernent des informations réglementées au sens de l'Arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé.

² Une autre commission est applicable aux investisseurs qualifiés comme précisé dans le Prospectus.

Risques et restrictions principaux

Les obligations sont soumises aux risques liés à l'Émetteur et aux risques habituels de marché, tels que les risques liés à la volatilité, aux taux d'intérêts, à la liquidité, etc. Ces risques sont particulièrement pertinents pour des obligations avec une longue maturité. En cas de défaut de l'Émetteur, le détenteur d'une obligation supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance. Toutes les informations, les restrictions de l'émission et les risques liés à l'emprunt sont précisés dans le Prospectus.

Le prospectus d'émission et de cotation (le "**Prospectus**") rédigé en anglais, composé de la note d'opération (la "Note"), du document d'enregistrement et du résumé, tous datés du 2 décembre 2010 et approuvés par la "Commission de Surveillance du Secteur Financier" à Luxembourg à cette même date, ainsi que le résumé en français et en néerlandais sont disponibles auprès de Bekaert (NV Bekaert SA, President Kennedypark 18, BE-8500 Kortrijk, Belgique), aux guichets de toute agence **BNP Paribas Fortis** ou **Fintro**, par téléphone au 02 433 40 32 ainsi que sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions; et aux guichets de toute agence **KBC**, par téléphone au numéro 078 15 21 54 ainsi que sur le site www.kbc.be/obligations, et sur le site de Bekaert www.bekaert.com (rubrique *investors*).

Les restrictions de vente applicables à l'offre de ces obligations sont reprises dans le Prospectus. Il est recommandé aux investisseurs de lire attentivement les documents mentionnés ci-dessus (plus particulièrement la section « Facteurs de risques » de la Note et du document d'enregistrement).

Avant de prendre une décision d'investissement, il est recommandé à chaque investisseur potentiel de vérifier si cet investissement est approprié compte tenu notamment de ses connaissances et son expérience en matière financière, de ses objectifs d'investissement et de sa situation financière.